

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le sept juillet, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Ferrières-Saint-Mary, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Président de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

ACHALME Didier	DE MAGALHAES Franck	MAJOREL Danièle	ROCHE Pierrick
AMAT Gilles	DELPIROU Denis	MARSAL Michel	SARANT Philippe
ANDRIEUX-JANNETTA Claire	DONIOL Christian	MATHIEU Thierry	SOULIER Christophe
ARMANDET Djuwan	FOURNAL Xavier	MEISSONNIER Daniel	TEISSEGRE Claire
BATIFOULIER Vivien	GOMONT Danielle	PAGENEL Bernard	TOUZET Josette
BOUARD André	JOB Éric	PENOT Jean-Pierre	TUFFERY Marie-Claire
CEYTRE Georges	JUILLARD Pierre	PONCHET-PASSEMARD Colette	VERNET Roland
CHABRIER Gilles	LANDES Jean-François	PORTENEUVE Michel	VIALA Éric
DALLE Thierry	LEBERICHEL Philippe	REBOUL Jean-Paul	

Étaient absents :

BATIFOULIER Karine	CRAUSER Magali	MENINI Vincent	TIBLE Marie-Laure
BEAUFORT-MICHEL Bernadette	GENEIX David	POUDEROUX Gérard	TRONCHE André
BUCHON Frédérique	GRIFFE Alain	PRADEL Ghyslaine	VAN SIMMERTIER Alain
CHARBONNIER Marie-Ange	JOUBE Robert	ROCHE Félix	VERDIER Jean-Louis
CHAUVEL Lucette	LAMBERT-DELHOMME Emmanuelle	RONGIER Jean	
CHEVALLET Béatrice	LESCURE Luc	ROSSEEL Philippe	

Pouvoirs :

BATIFOULIER Karine à BATIFOULIER Vivien	GRIFFE Alain à VIALA Éric	ROCHE Félix à ROCHE Pierrick
CHARBONNIER Marie-Ange à ARMANDET Djuwan	JOUBE Robert à ACHALME Didier	RONGIER Jean à PORTENEUVE Michel
CHAUVEL Lucette à CEYTRE Georges	LAMBERT-DELHOMME Emmanuelle à CHABRIER Gilles	ROSSEEL Philippe à VIALA Éric
CHEVALLET Béatrice à MEISSONNIER Daniel	MENINI Vincent à PORTENEUVE Michel	TIBLE Marie-Laure à DALLE Thierry
CRAUSER Magali à ROCHE Pierrick	PRADEL Ghyslaine à PONCHET-PASSEMARD Colette	VAN SIMMERTIER Alain à CHABRIER Gilles

Date de convocation : 30 juin 2022

Secrétaire de séance : JOB Éric

Membres en exercice : 57

Présents : 35 ; Pouvoirs : 15 – Suffrages exprimés : 50

Pour : 50
Contre : 0
Abstention : 0

Objet : Marché public de fourniture pour l'approvisionnement en carburant et combustibles divers – Avenant de substitution pour le lot n°3

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L.2124-1, L. 2124-2, R. 2124-1, R. 2124-2 et R.2162-1 et suivants du Code de la commande publique ;

Vu les articles L. 2194-1 et L. 2194-2 et R. 2194-1 à R. 2194-9 du Code de la commande publique régissant les modifications des marchés publics en cours ;

Vu les conventions constitutives d'un groupement de commandes pour le présent marché signées par les communes de Joursac, Neussargues en Pinatelle, Molompize, La Chapelle d'Alagnon, Laurie, Saint-Saturnin, Albepierre-Bredons, Bonnac, Ségur-Les-Villas et Laveissière ;

Vu la délibération n°2020-148 en date du 10 septembre 2020 approuvant le lancement du marché pour l'approvisionnement en carburant et en combustibles divers ;

Vu la délibération n°2020-198 en date du 11 décembre 2020 portant attribution du marché pour l'approvisionnement en carburant et en combustibles divers (lots n°3, n°4, n°5, n°6, n°7, n°8, n°9) ;

Vu le lot n° 3 « Fourniture en carburant sur la commune de Massiac » notifié à l'entreprise SAS ORCEYRE le 27 janvier 2021 ;

Considérant que l'entreprise SAS ORCEYRE titulaire du lot n°3 a fait l'objet d'une opération de restructuration et qu'il est nécessaire de conclure un avenant de substitution avec un nouveau titulaire conformément à l'article R. 2194-6 du Code de commande publique ;

Considérant que l'entreprise SAS DYNEFF, située Parc du Millénaire 1300 Avenue Albert Einstein – 34 000 MONTPELLIER, remplit les conditions qui avaient été fixées par Hautes Terres Communauté pour la participation à la procédure de passation du marché initial ;

Considérant que cette cession n'entraîne aucune modification du marché public en cours ;

Le Conseil communautaire,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** la modification suivante pour le lot n°3, dans le cadre du marché pour l'approvisionnement en carburant et en combustibles divers :

Entreprise	Lot	Motif	Montant marché actuel (HT)	Montant avenant (HT)	Nouveau montant marché (HT)
SAS ORCEYRE	N°3 « Fourniture en carburant sur la commune de Massiac »	Avenant de substitution avec la SAS DYNEFF (non financier)			

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **DE TRANSMETTRE** la pièce contractuelle du présent marché aux communes membres du groupement afin qu'elles puissent prendre acte de cette substitution ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet du Cantal pour le contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme

Le Président,

Didier ACHALME



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.